

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 04 - 19

Séance du 13 avril 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 4

L'an deux mille vingt et un, le treize avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaients présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjointes : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

S.I.V.A.A.D

**RETRAIT DE LA
COMMUNE
DE NANS-LES-PINS**

**AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROG Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaients représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Anne-Laure BEAUDOIN (procuration à Monsieur Pascal CORDEIL), Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Alain BERARD (procuration à Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI), Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Yvan MAUBE)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :

Madame Astrid MANOUKIAN

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210413-DEL20210419-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Par délibération en date du 10 mars 2021, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D) a accepté à l'unanimité la demande de retrait anticipé de la Commune de Nans-les-Pins, conformément aux dispositions de l'article 14 de ses statuts.

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce retrait.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

Adopte l'exposé qui précède,

Prend acte de la décision du Comité Syndical du SIVAAD en date du 10 mars 2021, portant retrait de la Commune de Nans-les-Pins, en application des dispositions de l'article 14 de ses statuts.

Emet un avis favorable à la demande de retrait de la Commune de Nans-les-Pins au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D),

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIVAAD.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20210413-DEL20210419-DE Date de télétransmission : 14/04/2021 Date de réception préfecture : 14/04/2021
--